



A Nice, le 15 mai 2023

Déclaration liminaire – CSA du SPIP des Alpes-Maritimes du 15 mai 2023

Madame la présidente du CSA,

Ce premier CSA se tient à l'issue des dernières élections professionnelles. Il sera, nous l'espérons vivement, l'occasion de reposer les bases du dialogue social de ce nouveau mandat.

Alors que vient de se tenir la Mission de Contrôle interne du 2 au 5 mai 2023 sur le SPIP des Alpes-Maritimes, la question **des risques psycho-sociaux** demeure toujours prioritaire.

Nous avons attiré votre attention à plusieurs reprises depuis fin 2022 quant aux difficultés rencontrées sur l'antenne locale du milieu ouvert de Nice. Or, ce sont aujourd'hui des contrôleurs externes rattachés à la DAP et une magistrate spécialisée en matière de déontologie qui sont venus souligner **le risque d'épuisement professionnel au sein de cette équipe dans un contexte de tension.**

Ils ont attiré votre attention sur **la nécessité de renforcer la communication bienveillante** tant à l'oral qu'à l'écrit, l'enjeu étant celui de l'exemplarité de la direction.

Aujourd'hui tout reste à faire au sein de ce service mais la bonne volonté de l'ensemble des personnels a pu être mise en avant. Aussi, nous comptons sur vous pour impulser une dynamique permettant aux agents de pouvoir venir travailler sereinement.

La CGT-IP 13/06 restera vigilante à l'évolution de la situation et n'hésitera pas à faire de nouveau appel aux contrôleurs de la MCI pour nous accompagner dans cette démarche.

Les élus locaux au CSA des Alpes-Maritimes pour la CGT-IP